

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 décembre 2012
à 14 H 30 à La Roche Bernard



EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 19 décembre 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEF, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 décembre 2012
à 14 H 30 à La Roche Bernard

10 – Gestion intégrée des zones côtières – élu référent : désignation.

Le dossier de candidature de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine sur la gestion intégrée des zones côtières de la Baie de Vilaine, présenté en mai dernier au Conseil d'Administration, a été accepté par la Région Bretagne.

L'objectif principal du projet est d'engager une réflexion avec tous les acteurs du territoire pour construire un projet partagé pour un développement et une gestion durables de la Baie de Vilaine.

La désignation d'un élu référent au sein du Conseil d'Administration est à la fois une condition posée par la Région Bretagne pour accorder son financement, et la garantie de l'efficacité. L'élu référent travaillera en étroite collaboration avec les services de l'Institution et le Président du Comité d'Estuaire.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 8
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9 (1 pouvoir)
- Ont obtenu :

Monsieur Jean-François GUERIN : 9 voix

Monsieur Jean-François GUERIN est élu référent du projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières.



Pour Extrait Conforme
Le Président


Jean-François GUERIN